

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Sommet France-Afrique de l'Élysée

Renouveau françafricain

Le sommet France-Afrique de l'Élysée, en compagnie de l'ensemble des dictateurs « amis de la France » a été l'occasion d'affirmer la doctrine africaine de François Hollande, qui ne fait que recycler de vieilles recettes sur le plan militaire (p. 4). Le rapport Védrine, sorti à cette occasion, assume la (re)conquête des marchés africains (p. 5-6).

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO La guerre, c'est la paix. Le pillage, c'est l'aide. L'ignorance, c'est la force.

P.4-5 SOMMET DE L'ÉLYSÉE Un « nouveau partenariat » militaire de la France en Afrique ?

Avec ce sommet, les conseillers de l'Élysée voulaient laisser l'image d'un nouveau sommet de La Baule. La comparaison n'est pas infondée : comme en 1990, on fait semblant de faire du neuf avec du vieux...

P.5-6 RAPPORT VÉDRINE Quand la France doit redécouvrir l'Afrique...

Le « rapport Védrine » entend décomplexer les relations économiques de l'Hexagone avec le continent africain. En ne se limitant plus au pré-carré...

P.6-7 SERVAL L'armée française hors de tout contrôle au Mali

Le statut légal de la force « Serval » n'a été énoncé qu'à partir du 8 mars 2013. Décryptage d'un accord qui laisse les coudées franches à l'armée française.

P.8-9 ENTRETIEN AVEC ISSA N'DIAYE « Les sociétés civiles du Nord doivent exiger l'arrêt des actes posés en leur nom »

P.10 RWANDA Décembre 1993 - Le retrait tardif et relatif de l'armée française du Rwanda

Il y a 20 ans, Noroît se retirait du Rwanda après avoir permis au futur régime génocidaire de se maintenir.

P.12 HOUPHOUËT-BOIGNY 20ème anniversaire de la mort d'un parrain de la Françafrique

Ntsourou disparu à cause du Beach

Dans l'affaire de l'explosion du dépôt de munitions de Mpila qui avait fait plus de 300 morts à Brazzaville le 4 mars 2012, le colonel Marcel Ntsourou avait été condamné pour complicité d'incendie involontaire et détention illégale d'armes de guerre à 5 ans de travaux forcés... avec sursis. Mécontent d'avoir servi de fusible, sans doute en raison des ambitions qu'il nourrissait, l'ancien membre du clan Sassou avait alors déclaré sur RFI qu'il se tenait à disposition de la justice française pour témoigner dans l'affaire des « disparus du Beach » (du nom de cet embarcadère de Brazzaville où furent enlevées au moins 350 personnes en 1999). Un sujet sur lequel on ne plaisante pas au Congo. La réponse du pouvoir n'a pas traîné : le 16 décembre, il a été arrêté à son domicile par l'armée venue en force et avec des armes lourdes. Après des affrontements entre l'armée et sa garde personnelle qui auraient fait une quarantaine de morts, Ntsourou s'est rendu. Selon certains, il n'aurait dû sa survie qu'au fait d'avoir pu joindre RFI qui a couvert l'opération en temps réel et à une médiation des Nations unies. Selon la version officielle, Ntsourou aurait fait l'objet d'une tentative d'interpellation après qu'une patrouille des forces de l'ordre ait été attaquée en ville par des véhicules retrouvés au domicile du colonel...

Sassou égratigne la France

Sans doute pour maintenir un peu la pression dans l'affaire des Biens mal acquis qui le vise et qui est instruite en France, le général-président congolais lance quelques tirs de semonce dans une longue interview à Paris Match. Interrogé sur la Françafrique, il lâche : « Les Allemands demandent aujourd'hui que les francs africains [francs CFA], monnaie d'Etats souverains, rejoignent les comptes d'opération de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement plutôt que ceux de la Banque de France. Celle-ci résiste parce que cet argent de l'Afrique lui permet de lever des fonds colossaux à des taux dérisoires. » Accessoirement, il résume aussi le rôle de la France en Centrafrique : « Le premier chef de cet Etat, Barthélemy Boganda, est mort dans un accident d'avion dont les circonstances n'ont jamais été élucidées peu de temps après son élection. Dacko lui succède, vite renversé par le calamiteux Bokassa dont

la proximité avec la France n'est pas à démontrer. Le même Dacko est ensuite remis en place à Bangui, déposé par un avion venant de Paris. Un coup d'État le balaye, et c'est le général André Kolingba que l'on installe. Lui ne faisait même pas semblant de diriger. Quand nous, chefs d'Etats voisins, arrivions à l'aéroport, c'est un certain commandant français, Mansion, qui se présentait en short et en chemisette, pour nous accueillir. Puis Patassé est venu et il a fait son tour, avant d'être balayé par Bozizé, avec l'aide de l'armée française... Ce drame dure depuis cinquante ans. »

Le rappel du rôle de Jean-Claude Manton, en particulier, qui fut un véritable gouverneur régional, n'est sans doute pas innocent...

PG : Piégé...

Surprenante déclaration du Parti de Gauche sur l'intervention française en Centrafrique, signée François Delapierre, secrétaire national : « Le gouvernement a-t-il tort d'intervenir au Centrafrique ? Non. A la différence de précédentes opérations militaires dans lesquelles la France a été hélas engagée, celle-ci s'inscrit pleinement dans le cadre du droit international puisque le conseil de sécurité de l'ONU a donné unanimement le mandat à notre pays d'appuyer la force africaine de la Miska chargée de protéger les civils et "stabiliser" le pays. » Faut-il rappeler que le conseil de sécurité n'est pas avare de résolutions (lesquelles sont d'ailleurs rédigées par la France) pour soutenir les interventions françaises ? C'est donc plutôt « comme d'habitude » qu'il faudrait dire. Passe encore sur les considérations humanitaires censées justifier la nouvelle intervention française, mais l'explication finale laisse pantois : « C'est légitime, le gouvernement n'interviendrait pas si nos intérêts nationaux n'étaient pas en jeu. En l'espèce, il s'agit notamment de l'uranium. L'alimentation énergétique de notre pays dépend de cette ressource que notre sous-sol ne produit guère. La Centrafrique dispose du gisement de Bakouma et de frontières stratégiques avec des voisins dotés du précieux minerai. Tant que le nucléaire restera la première source de production d'électricité dans notre pays, la France devra contrôler des gouvernements qui détiennent la clé des mines africaines. » Outre que le gisement de Bakouma, gelé par Areva il y a plusieurs mois, n'est pas en exploitation, à ce compte là, les Américains ont eu raison de faire la guerre en Irak et la

Françafrique a de beaux jours devant elle. Certes, Delapierre ajoute : « Bien sûr nous pourrions faire autrement : organiser la transition énergétique pour nous passer d'uranium. (...) Relocalisation de l'économie et planification écologique, deux ruptures qui permettraient une autre politique en Afrique. » Autrement dit, tant que la transition énergétique n'a pas eu lieu chez nous, la domination française en Afrique est légitime ? En quoi les Africains devraient-ils se soumettre à ce préalable ? Est-ce tout ce qu'un parti « de gauche » a à proposer ?

Blaise Compaoré choisit l'affrontement avec son peuple

A l'occasion du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burkina, Blaise Compaoré a rencontré la presse burkinabè et il a enfin levé le voile sur ses intentions réelles.

COMPAORÉ :



A propos du Sénat, qui rencontre une ferme opposition dans son pays, il a déclaré qu'il serait mis en place. De très importantes manifestations avaient pourtant rassemblé en juin et en juillet derniers, des dizaines de milliers de personnes, une première pour des manifestations organisées par les partis d'opposition.

Sur la question de la révision ou non de l'article 37 qui limite le nombre de mandats présidentiels à deux, et qui empêche donc Blaise Compaoré de se présenter aux prochaines élections de 2015, il a déclaré : « si sur une question il n'y a pas de consensus, le peuple sera appelé à dire ce qu'il pense. Le peuple sera consulté s'il y a nécessité ». Depuis plusieurs mois ses partisans réclament la

révision de cet article 37. Il peut donc se retrancher derrière l'absence de consensus pour passer en force. Les partis d'opposition ont décidé de mettre en place une cellule de crise pour organiser les mouvements de protestation.

La situation risque de dégénérer si Blaise Compaoré persiste dans sa volonté de rester au pouvoir : la France, qui continue, malgré ses interventions au Mali et en Centrafrique, d'affirmer sa volonté de rompre avec la Françafrique, serait bien inspirée de se désolidariser publiquement de son fidèle serviteur...

Bêtisier hollandais

Le 4 décembre Hollande participe à un forum organisé au ministère de l'Économie et des Finances. Il accueille plusieurs dirigeants du continent. Parmi eux figure Macky Sall, président de la République du Sénégal. On demande à ce dernier de retirer son pardessus. Hollande, croyant faire de l'esprit, commente en riant : « *Un Africain n'a pas de manteau* ».

Le 8 décembre, dans un entretien à RFI à propos de Michel Djotodia, président intérimaire de Centrafrique, « *on ne peut pas laisser en place un président qui n'a rien pu faire, a laissé faire* ». Comme Hollande n'a rien pu faire contre le chômage et autres calamités françaises, on attend impatiemment la puissance secourable qui viendra nous débarrasser de lui.

Le 16 décembre, devant le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF), « *Monsieur de ministre de l'Intérieur, qui [...] revient d'Algérie, sain et sauf, c'est déjà beaucoup* ». Une improvisation qui ne figure pas sur le verbatim du discours mis en ligne sur le site de l'Élysée, mais que l'on peut entendre dans l'enregistrement vidéo. Sauf que l'Algérie n'a pas goûté cette mauvaise plaisanterie ; ce n'est pas une vulgaire république françafricaine. Hollande a dû manger son chapeau. Dans un communiqué du 21 décembre le président de la république a exprimé ses « *sincères regrets* ». Le ministre algérien des Affaires étrangères a pris connaissance « *avec satisfaction* » de cette déclaration.

Le 31 décembre, dans ses vœux solennels aux Français : « *nous sommes présents en Centrafrique pour sauver des vies humaines et éviter que des enfants soient découpés en morceaux* ». Ces sauvages les ont probablement mangés. Plus d'un petit Centrafricain sur cinq meurt avant sa deuxième année sans que cela émeuve notre président.

La guerre, c'est la paix. Le pillage, c'est l'aide. L'ignorance, c'est la force.

On est frappé par la sauvagerie et l'archaïsme qui marquent nos relations avec nos « *anciennes* » colonies d'Afrique francophone, où le recours à la force constitue toujours l'alpha et l'oméga. En entendant Hollande affirmer lors de ses vœux à la nation que les interventions de l'armée française en Afrique n'avaient d'autre but que d'y ramener la paix, on croyait revoir Guy Mollet défendre la « *pacification* » de l'Algérie. Rien d'étonnant, puisque la loi de programmation militaire qui vient d'être votée rend à nos militaires les « *pouvoirs spéciaux* » qu'ils avaient reçus du gouvernement SFIO de Mollet et Mitterrand pour « *pacifier* » l'Algérie – en réalité pour y pratiquer en toute impunité tortures et exactions, avec le succès que l'on sait. Déploiements de troupes dans des pays en proie à des troubles civils, soutien à des dictatures compradores, déstabilisations sournoises et corruption, voilà à quoi se résume notre politique africaine, et le fait qu'elle se revête depuis l'opération Licorne des habits du droit international ne change en rien à son caractère foncier : la violence.

Durant ce temps, la Grande-Bretagne a su nouer avec un Commonwealth profondément renouvelé des relations civilisées. Même un pays comme la Chine, dont les médias français dénoncent sans relâche l'expansion en Afrique, tisse des liens avec la société civile africaine via une politique généreuse d'octroi de visas et de bourses aux étudiants africains, bien éloignée de la crainte obsessionnelle de la démographie africaine qui marque nos rapports avec les migrants venus d'Afrique. C'est que nos médias de masse abreuvent l'opinion française d'une propagande négrophobe destinée à justifier le recours à la violence en faisant des habitants de ces pays un ramassis de brutes à réduire par le feu et à tenir sous le joug de dictatures bestiales. Ils nous pilonnent sans relâche de bavardages de prétendus experts transpirant le racisme et d'images de masses africaines se livrant à des lynchages, sans jamais donner la parole aux citoyens maliens, camerounais, togolais, centrafricains, qui sont pourtant nombreux à parler parfaitement notre langue, hormis pour exprimer une position de stricte vassalité à la politique françafricaine. Verrouillé par cette idéologie négrophobe qui justifie en dernière analyse l'exploitation brutale de l'Afrique francophone, notre pays est définitivement incapable de considérer les femmes et les hommes de ces pays comme des citoyens avec lesquels instaurer un dialogue politique.

Tout autant imprégnés de cette négrophobie dans laquelle ils macèrent, nos dirigeants enfoncez notre pays dans une guerre généralisée contre l'Afrique francophone, aux dépens de tout autre projet collectif – toutes nos politiques publiques sont en décadence, à commencer par notre système d'éducation, de moins en moins performant – et pour quel bénéfice ? Les intérêts que l'establishment politico-militaire drogué à la violence prétend défendre en Afrique ne sont en rien nationaux puisqu'ils sont ceux de multinationales qui ne paient d'impôts ni dans les pays dont ils exploitent les ressources, ni même en France. Même les groupes particuliers qui dans ces pays avaient fondé quelque espoir sur l'intervention de la France se retournent peu à peu contre elle quand ils comprennent qu'ils ont été joués – c'est le cas en Côte d'Ivoire, et déjà au Mali et en Centrafrique.

En poursuivant dans la violence une histoire commune commencée dans la violence, ce n'est pas tant l'avenir de l'Afrique que celui de la France que notre gouvernement compromet, d'une façon peut-être définitive.

Odile Tobner

SOMMET DE L'ÉLYSÉE :

Un « nouveau partenariat » militaire de la France en Afrique ?

Avec ce nouveau sommet sur « la sécurité », les conseillers de l'Élysée voulaient, paraît-il, laisser l'image d'un nouveau sommet de La Baule. La comparaison n'est pas infondée : comme en 1990, on fait semblant de faire du neuf avec du vieux...

Les grand-messes françafricaines sont toujours l'occasion de commentaires extatiques. Le dernier sommet dit « de l'Élysée », qui a rassemblé une quarantaine de chefs d'Etat africains autour de François Hollande, selon une tradition bien établie, n'a pas fait exception. La palme revient sans doute à Bernard Guetta, qui, dans sa chronique « Géopolitique » du 4 décembre (ré-écoutable pendant 3 ans, on ne s'en lasse pas), s'est surpassé, fournissant un véritable collier de perles. Le journaliste de France Inter nous explique entre autres que la France se « réinvestit en Afrique » avec « un nouveau dessein », qu'elle « a donc conçu sur sa lancée malienne de mettre ses soldats à la disposition non plus de chefs d'Etat amis, mais du continent entier, de son union et de ses organisations régionales, comme force de formation, d'entraînement et éventuellement d'appui. Cette nouvelle approche a été d'autant mieux reçue que personne d'autre ne proposait rien de tel. » Et de conclure qu'un tel dévouement saura bien profiter malgré tout... aux entreprises françaises.

Du nouveau pas si neuf

Passons sur le fait que la présence de coopérants militaires permanents au niveau de l'Union Africaine (UA), de la CEDEAO ou de la CEEAC, n'est pas nouvelle et n'a pas remplacé, mais s'est ajoutée à la coopération au service des

« chefs d'Etat amis », et que la France n'est nullement la seule à prétendre aider l'UA à développer des capacités militaires. Ce soutien français à la constitution de « casques bleus » africains est plus un serpent de mer qu'une nouveauté. Déjà François Mitterrand parlait d'une « force d'intervention africaine » dans les années 1980, thème réactivé au sommet France-Afrique de Biarritz en 1994. Le dispositif RECAMP, lancé au sommet du Louvre en 1998, vise officiellement le même objectif et s'est efforcé d'épouser les évolutions institutionnelles sur le continent. En 2003, l'Union africaine s'est dotée d'un Conseil de paix et de sécurité (sur le modèle de l'ONU), puis, poussée par les puissances occidentales, a validé le principe de création d'une « Force africaine en attente ». Celle-ci doit être alimentée par cinq brigades régionales (Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord). Mais, du fait des rivalités nationales, des obstacles financiers et matériels, des difficultés de standardisation, l'état d'avancement diffère selon les régions. Par ailleurs, il existe également une concurrence de leadership entre l'Union africaine et les institutions (comme la CEDEAO) auxquelles sont rattachées ces brigades, certains chefs d'Etat estimant que la décision d'intervention doit rester régionale. Toutes ces raisons (que l'on retrouve par ailleurs, avec des spécificités, au niveau de la Défense européenne...) expliquent que cette force africaine soit

pour l'instant restée inopérante. En attendant, le sommet d'Addis Abeba (célébrant le cinquantenaire de la création de l'OUA, devenue UA), a annoncé la création, de manière transitoire, d'une force de réaction rapide : la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), directement rattachée à l'UA, court-circuitant les échelons régionaux, et censée permettre un processus décisionnel et une mise en place accélérés en cas de crise. Mais faute de contributions suffisantes, elle n'existe pour l'instant que sur le papier.

Un « partenariat » pour quoi faire ?

Depuis dix ans, l'aide que la France prétend apporter à la constitution d'une force africaine sert de justificatif pour le maintien des ses bases et de sa coopération militaires en Afrique, même si les contributions budgétaires dédiées à cet objectif sont en réalité restées faibles. Le « nouveau partenariat » que François Hollande a proposé à ses homologues africains n'a dont rien de très nouveau, mais il semble que le président français soit cette fois plus pressé de faire aboutir la constitution d'une force multilatérale africaine opérante, pariant sur une échéance très courte : 2015. Il a ainsi proposé la formation de 20000 militaires par an, quand les Ecoles nationales à vocations régionales (ENVR) de la coopération française n'en forment pour



l'instant qu'environ 2500 par an, dans divers pays africains. Il s'agit aussi, on l'a vu, de renforcer le nombre de coopérants français au niveau des institutions panafricaines. Mais ceci ne suffira pas à lever toutes les difficultés mentionnées précédemment.

La coopération militaire est un outil d'influence (jugé peu coûteux par ailleurs), et son renforcement vise à lutter contre la concurrence accrue en ce domaine. Mais il y a aussi une finalité pratique aux propositions du sommet de l'Élysée : quand c'est possible, pour parer aux accusations de néocolonialisme, on souhaite que les interventions françaises puissent apparaître comme agissant en soutien à des forces africaines déjà mobilisées. Mais encore faut-il que celles-ci existent ! On se souvient des efforts diplomatiques français pour mobiliser la Misma au Mali, qui ne verra finalement le jour qu'après l'intervention française. Aujourd'hui que la France réaffirme de grandes ambitions militaires en Afrique, elle a besoin de les justifier politiquement, de mobiliser le maximum de facteurs de légitimation (ONU, UE, UA...) mais aussi de pouvoir s'appuyer sur des forces supplétives pendant ses interventions. La France veut notamment mobiliser les pays africains sur ce qu'elle a identifié comme étant ses propres priorités en matière de sécurité. Il s'agit, selon le chef de la coopération militaire, le vice-amiral Marin Gillier, de « développer un projet global pour la bande saharo-sahélienne » pour un contrôle des frontières qui permette de lutter contre les trafics, le terrorisme et l'immigration ; mais aussi de mettre en place « un système global de sécurité maritime dans le golfe de Guinée. » Il n'y a en effet pas que le Golfe d'Aden, où se déploie la force européenne Atalante, qui soit frappé par la piraterie. Le deuxième rapport des sénateurs Larcher et Chevènement (rapport n°720 du 3 juillet 2013) préconisait pour le golfe de Guinée une opération maritime similaire. Comme le rappelait le rapport des sénateurs, la sécurité dans cette zone est en effet essentielle pour les exportations de certaines matières stratégiques à destination de l'Europe : fer, manganèse, bauxite, uranium ou pétrole. « Là aussi, je vous l'annonce », a donc déclaré le président français à ses hôtes, « la France soutiendra tous vos efforts et elle est prête à constituer une structure commune pour coordonner vos actions en mer. » Mais il s'agit simplement bien sûr de « mettre ses soldats à la disposition (...) du continent entier »...

Raphaël Granvaud

Les nouveaux habits de la vieille coopération militaire

Le vice amiral d'escadre Marin Gillier, chef de la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD), expliquait (Chronique Lignes de Défense, RFI, 1/12) : « La DCSD travaille beaucoup sur le conseil aux hautes autorités, en mettant des coopérants auprès de chefs d'Etat, de ministres ou de chefs d'Etat major d'armées. » Depuis la réforme de la coopération militaire française de 1998 cette pratique était pourtant officiellement révolue. Selon le rapport du député Cazeneuve en 2001, consacré au suivi de cette réforme, « la coopération de substitution [quand des militaires français commandent directement des troupes africaines] a théoriquement pris fin, de même que la coopération militaire auprès des autorités publiques (...). Tous les postes de coopération auprès des autorités politiques (Chefs d'Etat, Premiers ministres) ont été supprimés. N'ont été maintenus que les postes de conseillers auprès des hautes autorités militaires, à l'exception des postes au sein des gardes prétoriennes, qui ont aussi été supprimés. » Certes, on savait déjà que tout ceci n'était pas vrai et que des coopérants avait parfois été maintenus pour conseiller des chefs d'Etat (par exemple en Centrafrique au moins jusqu'en 2008), et souvent remplacés par des militaires agissant « à titre privé ».

Renseignements pris sur le site de la DCSD (qui s'occupe désormais globalement de la coopération en matière de sécurité, et non plus seulement de son volet militaire), on constate effectivement « l'affectation ponctuelle ou prolongée de coopérants militaires, gendarmes ou policiers auprès de hautes autorités (primature, ministère de la Défense, état-major, ministère de l'Intérieur...) » pour des missions d'« audit et de conseil » afin d'« évaluer tout ou partie de l'outil de sécurité et de défense (...) en tentant d'apporter des solutions concrètes et adaptées au pays considéré. » Mais inutile de s'inquiéter : « L'objectif est de favoriser la progression de l'Etat de droit. [en gras dans le texte] » Défense... de rire. Et puis chacun sait que les militaires français ne font ni politique ni ingérence en Afrique, et surtout pas auprès des régimes autoritaires...

Epouvantail

Dans une interview donnée à RFI, France 24 et TV5 Monde, François Hollande s'est expliqué sur la liste des pays invités au sommet de l'Élysée : « Vous savez, là, il y avait 53 pays représentés. L'Afrique en compte 54. Et le 54ème n'était pas invité. C'est le Zimbabwe, compte tenu de la situation là-bas et du pouvoir autocratique, pour ne pas dire davantage. » D'où l'on en conclut que pour le président français, il n'y a en Afrique qu'un seul « pouvoir autocratique », pour ne pas dire davantage...

Quand la France doit redécouvrir l'Afrique...

Le « rapport Védrine »¹ entend décomplexer les relations économiques de l'Hexagone avec le continent africain. En ne se limitant simplement plus au pré-carré...

Commandé par le ministre de l'économie et des finances à l'occasion du « Sommet de l'Élysée », le rapport déplore dès l'introduction que « la France ne semble pas avoir totalement pris la mesure du nouveau contexte africain ni de la bataille économique qu'elle doit y livrer » (p. 17). Principal argument, repris en boucle par les médias, « la France ne cesse d'y perdre des parts de marché. Encore premier exportateur en 2002, [elle] est, en 2011, le cinquième exportateur dans la zone, derrière la Chine, l'Inde, les États-Unis et

l'Allemagne. Sa part de marché a connu un recul continu depuis le début des années 2000, passant de 10,1 % en 2000 à 4,7 % en 2011 » (p. 52). Horreur, un recul de moitié ! Pourtant, « en « Zone CFA », la France fait quasiment jeu égal avec la Chine en 2011, avec une part de marché de 17,2 % pour la France contre 17,7 % pour la Chine ». Le hasard fait bien les choses : le bastion historique résiste mieux... Et, surtout, « la baisse relative des parts de marché de la France entre 2000 et 2010 cache en réalité un doublement des exportations françaises vers l'Afrique subsaharienne » (p. 56)...

... Car quand le gâteau gonfle, une plus petite part, proportionnellement, n'empêche pas de manger plus...

« Attitude stérile »

Prétendant rompre avec un « *afropessimisme daté* » (p. 5), ils égrènent chiffres et exemples pour démontrer l'évidence : l'immense réservoir de matières premières et de consommateurs que constitue l'Afrique aux yeux des investisseurs... et le « *dynamisme* » du continent, en termes de croissance et d'attractivité des capitaux. Mais ils reconnaissent, tout en euphémismes, que « *la croissance économique peine à créer un développement social et humain suffisant* », voire qu'elle « *creuse les inégalités* » et que « *le niveau de tension sociale et de violences civiles reste élevé dans les pays à forte croissance* » (p. 39). Ne changeons pas de modèle pour autant, surtout.

En s'abritant régulièrement derrière leurs « *interlocuteurs africains* » (tels que des ministres des finances de la zone Franc, des hauts-fonctionnaires, diplomates, industriels, avocats...) pour tenir les discours expansionnistes les plus décomplexés, les auteurs rejettent cette « *attitude stérile* » consistant à polémiquer sur les crimes de la Françafrique, coupable selon eux de « *rendre invisible aux yeux des Français la transformation du continent* » et

d'avoir amené la France à être « *la seule puissance au monde qui se demandait si ce n'était pas répréhensible en soi d'avoir "une politique africaine"* », (p. 81). Eux ont courageusement « *laissé derrière eux le passé et se sont tournés vers l'avenir, vers l'Afrique d'aujourd'hui et de demain* ». Résultat, ils n'ont de cesse de vanter les « *meilleures performances* » (p. 26) des pays non francophones (Afrique du Sud, Nigéria, Ghana, Kenya, Mozambique, etc), en signalant que les grandes entreprises françaises s'y sont déjà redéployées ; ainsi, « *l'Afrique du Sud et le Nigéria représentent 37 % de la croissance globale des exportations françaises en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2011* » (p. 56). Mais jamais ils n'évoquent les raisons politiques qui font que le pré-carré français regorge d'économies croupions. Cela ne les empêche pas, en revanche, de légitimer tous les instruments de l'influence française : Franc CFA, maillage et formation militaires, francophonie, médias de masse (RFI, TV5 Monde...), pénétration des institutions nationales et intergouvernementales par les coopérants techniques...

Extension d'influence

Pour maintenir ou consolider un potentiel de 200 000 emplois sur son propre territoire, « *l'État français doit mettre au*

cœur de sa politique économique le soutien à la relation d'affaires du secteur privé et assumer pleinement l'existence de ses intérêts sur le continent africain » (p.19). Les auteurs développent ainsi leurs « *15 propositions* », que l'on peut résumer peu ou prou à une seule : étendre au-delà de l'ère géographique d'influence traditionnelle les outils institutionnels qui ont fait la grandeur de la Françafrique dans sa version débarrassée des relents les plus sulfureux. Elargissement de la zone Franc, augmentation de la coopération technique et des relations diplomatiques, élargissement et renforcement des mécanismes publics de soutien à l'investissement privé... La 15ème proposition, aussi fumeuse qu'elle se veut emblématique, est de « *créer au bénéfice des entreprises africaines et françaises, une Fondation pour la promotion des échanges entre l'Afrique et la France dans le domaine économique* » (p. 152), qui « *doit réunir les acteurs économiques publics et privés, français et africains (entreprises, administrations, société civile y compris la diaspora)* » (p. 153). Présidée par Hubert Védrine ?

Thomas Noiroit

1 - « Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France », par Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino et Hakim El Karoui, décembre 2013, 170 p.

L'armée française hors de tout contrôle au Mali

Si la France est intervenue massivement au Mali à partir de janvier 2013, le statut de la force « *Serval* » n'a été clairement énoncé qu'à partir du 8 mars 2013, à travers un accord sous forme d'échange de lettres entre Paris et Bamako¹. Celui-ci a pour but de définir les règles qui s'appliquent au corps expéditionnaire français présent dans le pays. **Décryptage.**

Tout d'abord, le préambule de l'accord rappelle que celui-ci s'applique « *au détachement français pendant toute la durée de son déploiement sur le territoire de la République du Mali dans ses opérations d'assistance militaire à l'Etat malien et de protection des ressortissants français sur l'intégralité de son territoire.* »

Deux missions sont ainsi dévolues à la force Serval, la première étant définie de façon assez floue pour englober toute action militaire menée par la France. On

verra par la suite qu'il s'agit surtout de donner carte blanche à la soldatesque.

L'esprit de l'accord commence à se dévoiler dès le premier article. Celui-ci stipule que « *pendant la durée de son déploiement, le personnel du détachement français bénéficie des immunités et privilèges identiques à ceux accordés aux experts en mission par la convention sur les privilèges et immunités des Nations unies du 13 février 1946* ». Or, une partie de cette convention est tout à fait préoccupante. Ainsi la section 22b de

l'article 4, relatif aux experts en mission, stipule que ceux-ci jouissent de « *l'immunité de toute juridiction en ce qui concerne les actes accomplis par eux au cours de leurs missions (y compris leurs paroles et écrits). Cette immunité continuera à leur être accordée même après que ces personnes auront cessé de remplir des missions pour l'Organisation des Nations Unies* »². En un mot, les militaires français ne pourront pas être poursuivis par la justice pour des infractions qu'ils auraient pu commettre

durant leur participation aux opérations au Mali. Une impunité totale, qui ne peut être levée que par le Secrétaire général dans le cas de l'ONU.

En territoire conquis

La suite de l'accord est tout aussi édifiante. L'article 5 permet au détachement français de circuler sans restriction sur le territoire malien, « sans qu'il ait à solliciter un accompagnement par les forces de la Partie malienne. »

L'État malien n'a donc aucun droit de regard et encore moins un moyen de contrôle sur les agissements des troupes présentes sur son sol.

Par contre, la France prend bien soin d'incorporer au sein des unités maliennes des détachements de liaisons et d'appui afin de garder un œil sur les actions de ces dernières. L'article 6 annonce que les autorités maliennes chargées de l'ordre et de la sécurité publique « autorisent les membres du détachement français assurant des missions de protection des ressortissants français à prendre toutes les mesures requises pour assurer la sécurité des personnes, y compris sur la voie publique ». Cette disposition donne à peu de frais une couverture juridique à une éventuelle opération d'évacuation.

Par ailleurs, si les choses tournent mal et qu'il y a du dégât, « la Partie malienne prend à sa charge la réparation des dommages causés aux biens ou à la personne d'un tiers, y compris lorsque la Partie française en est partiellement à l'origine. En cas d'action judiciaire intentée à l'occasion de tels dommages, la Partie malienne se substitue dans l'instance à la Partie française mise en cause [Article 9] ». Donc si un blindé français percute une voiture ou cause un dommage quelconque à un malien ou une malienne c'est l'Etat malien qui paie ! Comble d'hypocrisie, l'article 12 rappelle que « le présent échange de lettres n'a pas pour effet d'abroger l'accord de coopération militaire technique du 6 mai 1985 », lequel accord de coopération « exclut toute possibilité de stationnement d'unités constituées des Forces Armées françaises sur le territoire malien [article 12] »³. Ce qui n'est pas, bien évidemment, la nature même de l'opération Serval.

Vive la contradiction!



Blindé français à Tombouctou, Photo CC Nations Unies de la MONUSCO en République Démocratique du Congo. Mais la France préfère garder les mains libres, afin d'imposer sa ligne politique.

Le voile de fumée du raccrochage à l'ONU

Pour tenter de renforcer la légitimité de ses troupes, la France a cherché à draper son action d'un voile onusien. Un accord de coopération a ainsi été signé dans le courant de l'été entre les autorités françaises et l'ONU. Ce qui ne fait pas de la force Serval un élément à part entière de la MINUSMA (la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali). Celle-ci n'a pas plus d'emprise sur les troupes françaises que l'Etat malien. Ainsi, celles-ci sont « supposées "intervenir en soutien à des éléments de la Minusma en cas de danger grave et imminent les menaçant, et à la demande" de Ban Ki-moon. » (Le Monde, 17/07/2013).

Pour autant, la France se garde le droit de choisir si son soutien sera « direct ou indirect, au sol ou aérien » et aura ainsi « le choix des moyens, du nombre et du lieu ». En clair, Paris décide selon son bon vouloir de son assistance aux troupes de l'ONU. Et selon son agenda politique : que fera la France si la MINUSMA lui demande d'intervenir contre les rebelles du MNLA, que la DGSE a soutenu et soutient peut être encore en sous main⁴? Si la France voulait réellement se mettre au service de la MINUSMA, pourquoi ne pas avoir directement intégré celle-ci?

Incorporées à la MINUSMA, les troupes françaises auraient très bien pu avoir un mandat offensif (autonome du mandat général de stabilisation de la situation donné à la mission), afin de lutter contre les groupes armés, sur le modèle de la brigade d'intervention constituée au sein

La France s'installe

Conscient du caractère plutôt bancal de l'accord relatif à l'opération Serval, la France va prochainement signer un accord de coopération de défense avec le Mali afin de renforcer le poids juridique de son intervention et donner un cadre fort à son implantation durable dans le pays⁵. Ainsi « le nouvel accord franco-malien ira au-delà de la simple coopération de défense classique (...). Paris agira selon ses besoins. S'il s'agit officiellement de mieux échanger le renseignement, cela n'ira pas jusqu'à informer au préalable les autorités maliennes des actions entreprises. » Le régime d'exception accordé à la France lors de son offensive contre les groupes armés, déjà hautement critiquable en temps de guerre, va donc être maintenu *ad vitam aeternam*, piétinant allègrement la souveraineté des Maliens.

Yanis Thomas

1 - Accord déterminant le statut de la force Serval, décret du 29/04/2013

2 - Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies p.20-21

3 - Accord de coopération technique entre la France et le Mali de 1985

4 - Mali : les secrets d'une guerre éclair, Le Nouvel Observateur, 11/06/2013 et L'avenir du Mali suspendu à la question touareg, Jacques Follorou, Le Monde, 14/08/2013

5 - En visite au Mali, Le Drian célèbre les succès de la force « Serval », Nathalie Guibert, Le Monde, 31/12/2013

« Les sociétés civiles du Nord doivent exiger l'arrêt des actes posés en leur nom »

Ancien ministre malien, le professeur Issa N'Diaye est aujourd'hui militant associatif, président du Forum Civique, « *espace de réflexion et d'action pour la démocratie* ». En tournée en France à l'invitation de Survie, dont il a postfacé le livre *La France en guerre au Mali, enjeux et zones d'ombres*, il livre son analyse de la situation actuelle de son pays.

Billets d'Afrique : Pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois, après la séquence de l'élection présidentielle en juillet - août 2013, le Mali a connu une période électorale en novembre et décembre. Ces élections législatives, tenues le 24 novembre et 15 décembre derniers, peuvent-elles apporter une contribution positive à l'avenir du pays ?

Ces élections législatives ne sont qu'un élément du reconditionnement du système politique, imposé au Mali par la France et les puissances occidentales et selon leur propre agenda. Les raisons de la faillite du système prétendent démocratique malien, les responsabilités des élites qui ont causé tant de dégâts dans la gouvernance du pays, les conséquences du système clientéliste et corrompu dans la gestion de la crise grave qui frappe le pays... - rien de tout cela n'est pris en compte. Dans les faits, les Maliens n'attendaient pas grand-chose des élections récentes. Ils l'ont certainement exprimé à travers leur faible participation au processus électoral.

Billets : Lors de l'élection présidentielle, en juillet - août, il semblait y avoir une vraie dynamique de participation de la part de la population. Comment l'analysez-vous ? Pensez-vous que le président IBK (Ibrahim Boubacar Keïta) a tenu ce qu'il a semblé promettre ? Va-t-il rester populaire ?

Le sursaut dans la participation à l'élection présidentielle passée a surtout été l'expression d'un vote-sanction populaire, contre les forces politiques qui semblaient incarner aux yeux des populations le système défunt, cause de tous leurs malheurs. IBK en a été le bénéficiaire parce qu'il a paru être le moindre mal. Son discours sur « *le Mali d'abord* », son apparente volonté d'apporter le changement tant attendu avaient suscité de grands espoirs. Mais la composition de son gouvernement, son style de gestion du pouvoir, les nombreux coups de griffe à ses engagements électoraux ont rapidement douché les espoirs des populations. Le scepticisme

engendré explique largement la faible mobilisation des Maliens pour les législatives. Le sentiment général est que l'on reprend les mêmes : les mêmes hommes, le même système, les mêmes pratiques, et qu'on continue comme si de rien n'était. À terme, l'espoir est peu permis. Les frustrations et les attentes nombreuses des populations risquent de conduire à des explosions sociales assez fortes. La stabilité sociale ne semble point garantie, malgré la forte présence militaire française et celle de la Minusma (NDLR : force des Nations Unies au Mali).

Billets : Depuis le début de l'automne 2013, il y a une recrudescence d'activités djihadistes : combats proches de Tombouctou fin septembre et début octobre, attaque à la roquette à Gao en octobre, l'assassinat de deux journalistes de RFI à Kidal début novembre, puis une attaque contre un coopérant militaire français à Bamako... Le pari selon lequel l'intervention avait mis fin à la présence des djihadistes, a-t-il échoué ? Le Mali risque-t-il de s'acheminer vers une guerre de longue durée ?

La recrudescence des attaques djihadistes illustre parfaitement l'instabilité chronique installée au Mali depuis l'intervention française. Il ne fait guère de doute que nous sommes entrés de plein fouet dans un cycle d'instabilité qui risque de s'installer sur une assez longue période. Les suites des interventions armées occidentales en Afrique et ailleurs dans le monde le montrent suffisamment. Ces interventions, en fait, ont généré bien des difficultés et des drames qui vont perdurer. D'où notre réticence à l'encontre des interventions étrangères. Il est clair que derrière les discours sur la lutte contre le terrorisme se cachent bien des convoitises. Les richesses minières en sont l'aiguillon essentiel. Face à la crise du système financier ultralibéral, les multinationales imposent aux États occidentaux de plus en plus d'aventures guerrières pour leur assurer - au besoin par le massacre de populations innocentes

- l'accès à des marchés et à des sources de matières premières indispensables à leurs profits. Dans cette stratégie, peu importent les peuples. Le cycle infernal n'est pas près de s'arrêter, à moins qu'il y ait une réponse vigoureuse des peuples victimes de ces interventions, dans le cadre d'une solidarité internationale qui reste à bâtir.

Billets : Certains et certaines avaient plus ou moins applaudi au putsch des jeunes officiers du 22 mars 2012, qui a mis fin à la présidence « ATT » (Amadou Toumani Touré). Que sont devenus les espoirs de l'époque, et que sont devenus les leaders de ce putsch ?

La chute brutale d'ATT lors du coup d'État du 22 mars 2012 avait soulevé d'énormes espoirs de lendemains meilleurs. Personne au Mali n'a pleuré son départ. Même ceux qui avaient profité de son système n'ont jamais réclamé son retour aux affaires ! La brutale mise au pas imposée par la France et les puissances occidentales, par le levier de la CEDEAO, au lendemain du 22 mars ont brisé l'espoir du changement. L'improvisation permanente au niveau de la junte, arrivée accidentellement au pouvoir par le biais d'une mutinerie de la base de l'armée, a très rapidement montré les limites de cette junte. La suite est connue... Les avancements de carrière et les avantages parfois exorbitants, accordés à certains de ses membres, ont créé bien des mécontentements au niveau des troupes qui ont toujours été les laissés-pour-compte de la gestion de l'armée malienne. D'où les règlements de comptes sanglants entre les putschistes. Quant à la branche politique et civile constituée à la chute du régime, elle a manqué à la fois de lucidité, de maturité politique et organisationnelle. La puissance de la propagande de la presse occidentale et le matraquage des opinions publiques nationale et internationale ont fait le reste. Les forces locales de progrès ont plié face au rouleau compresseur de la France et de ses alliés. L'impasse actuelle est lourde de menaces incontrôlées.

Billets : Les associations politico-religieuses, telles que « Sabati », avaient pris une part active à la campagne électorale de l'été 2013. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le rôle des forces politico-religieuses ? Ont-elles une influence sur la politique intérieure du Mali, et/ou sur la présidence IBK ? Qu'est-ce qu'elles attendent de l'exécutif ?

On a beaucoup parlé des groupes religieux djihadistes dans la partie nord du pays. On a quelque peu oublié la montée progressive, sur le champ politique, des forces religieuses dans le sud et principalement à Bamako. Leur émergence est consécutive au discrédit général de la classe politique malienne auprès des populations. La corruption et la mal-gouvernance du pays leur ont permis de développer des discours alternatifs et des initiatives sociales en faveur des populations, grâce aux moyens financiers importants mis à leur disposition par les pétro-monarchies du golfe. Leur pression a obligé le pouvoir à retirer le nouveau Code de la famille voté par le parlement sous ATT (NDLR : et qui était plus favorable aux droits des femmes que l'ancien). Cette victoire leur a donné des ailes.

Si l'intervention française a ralenti leur ascension fulgurante vers le pouvoir, elles n'ont pas dit leur dernier mot, et surtout n'ont pas renoncé à leur projet politique. La crise économique et sociale, l'impasse politique sont leur terrain favori. Elles monnayeront leur soutien au régime en obtenant çà et là des réformes qui leur seront favorables. Mais elles chercheront surtout à récupérer le mécontentement populaire grandissant et le désespoir des populations pour consolider les bases de leur projet politique. Si la déliquescence des forces politiques traditionnelles continue et si les politiques étatiques restent en deçà des attentes des populations, il est fort à parier qu'elles se risqueront à tenter leur chance de prendre le pouvoir politique par le bulletin de vote. Les parades à cette alternative sont loin d'être élaborées.

Billets : Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les forces d'opposition ?

Les forces d'opposition restent largement divisées. Leur émiettement organisationnel, les querelles de leadership, la faiblesse des moyens face au trésor de guerre impressionnant accumulé par les forces politiques adverses dans leur exercice ininterrompu du pouvoir, la répression systématique, la monopolisation des médias publics et privés par les forces rétrogrades, l'hostilité des pays voisins et de la



Issa N'Diaye témoignant au Tribunal citoyen de la Francophonie organisé par Survie à Paris en décembre. Photo CC Julien Moisan

France... tendent à les confiner dans un rôle largement secondaire.

Leur soutien sans discernement à la junte, les nombreuses erreurs tactiques commises les ont largement fragilisées. Elles auront une chance de rebondir en raison des difficultés qui s'accumulent à l'horizon... à condition qu'elles soient plus lucides politiquement et fassent l'effort du regroupement, de la restructuration et de l'organisation, indispensable pour être à même de répondre efficacement aux défis du moment et construire une alternative crédible aux yeux des populations. Elles doivent répondre aussi aux défis de la formation et de l'encadrement à la fois citoyen et politique des populations pour qu'elles soient à même d'assumer leur propre destin.

Il est évident que le soutien des forces de progrès un peu partout dans le monde leur est indispensable, pour être à même de combattre le système mondial qui broie partout les peuples en Afrique, en Europe et partout dans le monde. Le combat est le même partout. Face à leur communauté de destin, les peuples n'ont d'autre choix que de façonner des solidarités agissantes pour briser les chaînes de la misère, de l'injustice et de l'oppression.

Billets : Quelle solidarité concrète est possible, depuis ici, avec le peuple malien ?

Les défis auxquels sont confrontés les peuples un peu partout dans le monde ne sont pas uniquement locaux mais mondiaux parce que liés au système financier international. D'où la nécessité de solidarités internationales fortes et agissantes. À cet effet, la bataille de l'information est essentielle. Il faut arriver à briser les camisoles de force du silence et de la manipulation des grands médias internationaux au service des puissances d'argent. Les sociétés civiles des pays du « centre » peuvent y contribuer largement, et favoriser ainsi la prise de

conscience et la mobilisation des opinions publiques des pays du Nord quant aux conséquences dramatiques des politiques néfastes des États et des entreprises occidentales sur les conditions de vie des populations du Sud. Elles doivent exiger l'arrêt des actes posés en leur nom, qui sont à la base des tragédies multiples qui sont le lot des peuples un peu partout dans le monde. Elles doivent par ailleurs contribuer à l'effort de réflexion théorique pour construire des alternatives aux politiques actuelles en vue de l'émergence d'un monde nouveau de solidarité, de justice, de paix et de fraternité.

Billets: Quelle a été votre réaction suite à la mise sous écrou de l'ex-captaine (désormais général) Sanogo, qui avait pris la tête du putsch du 22 mars 2012 ?

L'interpellation de Sanogo n'est en fin de compte qu'une diversion. Elle n'est que la suite logique des confrontations entre les élites locales pour le pouvoir, soutenues par les puissances extérieures. Elle ne règle en rien les problèmes fondamentaux du pays. Elle ne prend en charge ni les exactions commises et les tragédies infligées aux populations maliennes par les élites au pouvoir, ni celles des mouvements rebelles dans la partie Nord du pays. Ce n'est pas seulement Sanogo qui doit leur rendre compte, mais aussi et surtout les responsables de la faillite actuelle du Mali et leurs complices.

Le véritable défi est la nécessité de mettre un terme au système de prédation instauré par le système mondial et ses exécutants locaux, tapis dans les différentes institutions nationales. À cet effet, seule la mobilisation populaire pourrait servir de levier au véritable changement attendu jusqu'ici en vain par les populations. Pour ce faire, la solidarité internationale pourrait y contribuer.

Propos recueillis par Bernard Schmid

DÉCEMBRE 1993

Le retrait tardif et relatif de l'armée française du Rwanda

Il y a 20 ans, en décembre 1993, les soldats français de l'opération **Noroît** quittaient officiellement le Rwanda. Déployée en octobre 1990 à la suite d'une demande de soutien du président rwandais Habyarimana à François Mitterrand, cette opération est allée bien au-delà de la simple protection des ressortissants européens et a permis au régime rwandais de se maintenir... jusqu'à la mise en œuvre du génocide des Tutsi.

Dans un télégramme diplomatique du 14 décembre 1993¹, l'ambassadeur français au Rwanda, Jean-Michel Marlaud présente ce retrait comme un signe que la France est attachée au respect des accords de paix d'Arusha. En effet, ces accords conclus entre le régime rwandais et le FPR² imposent le « *retrait des troupes étrangères* » du Rwanda. Mais ce retrait intervient avec plus d'un an de retard, puisqu'il était censé s'effectuer dès août 1992. En fait, un accord de cessez-le-feu de mars 1991 prévoyait déjà ce retrait, deux ans et demi plus tôt...

Ce retard n'a rien d'anodin car dans l'intervalle, l'opération **Noroît**, bien au-delà de la mission affichée de protection des ressortissants étrangers, a servi à renforcer le régime rwandais en place, formant notamment les Forces Armées Rwandaises (FAR)³, leur fournissant du renseignement. De plus, en février et mars 1993, c'est dans le cadre de **Noroît** qu'est conduite l'opération **Chimère** visant à stopper une offensive du FPR, ce qui, selon les députés français eux-mêmes, constitue un cap que l'armée française « *n'aurait pas dû passer* »⁴. Durant cette opération, les Français ont « *commandé indirectement* » une « *armée d'environ 20.000 hommes* » : les forces du régime rwandais alors en déroute. Selon le président Habyarimana lui-même⁵, l'aide de la France « *a été essentielle pour empêcher une victoire militaire du FPR* ». Le télégramme de Jean-Michel Marlaud, cité précédemment, rapporte d'ailleurs les critiques de la Première ministre démocrate Agathe Uwilingiyimana⁶ « *selon laquelle **Noroît** aurait été au Rwanda pour défendre le seul président* » Habyarimana.

En décembre 1993, le projet génocidaire est déjà en marche : des officiers des FAR anonymes alertent, dans une lettre à la mission des Nations unies, de l'existence d'un « *plan machiavélique du Président Habyarimana* » suivant lequel des massacres « *sont en train de se préparer*

et devront s'étendre sur toutes les régions du pays à commencer par les régions dites à forte concentration de l'ethnie Tutsi [...] Cette stratégie vise à faire croire à l'opinion qu'il s'agit de troubles à caractère ethnique et ainsi inciter le FPR, comme ce fut le cas en février 1993, à violer le cessez-le-feu, ce qui servirait de prétexte à la reprise généralisée des hostilités ». Selon cette lettre, l'élimination de responsables politiques favorables aux accords de paix est programmée, en particulier celle du Premier ministre pressenti. Dans le même temps, la distribution d'armes aux milices civiles par les FAR se poursuit⁷. Cette stratégie, désignée sous le terme de « *Défense civile* » par les responsables rwandais⁸, reprend manifestement la méthode de formation de groupes armés au sein de la population prônée par la doctrine de guerre contre-insurrectionnelle, théorisée puis enseignée par les penseurs militaires français⁹.

Enfin, le retrait des forces françaises en décembre 1993 n'est pas complet, puisque plusieurs dizaines de coopérants militaires restent au Rwanda. Mais une note du renseignement belge du 23 décembre 1993 indique que « *plusieurs autres militaires [français] stationneraient en civil* » et précise notamment qu'un groupe du 13^{ème} RDP¹⁰ continue de circuler « *en tenue* ».

En cette fin d'année 1993, la France ne respecte donc toujours pas les accords de paix et continue de soutenir le régime qui est en train d'organiser le génocide des Tutsi.

Mathieu Lopes

1 - Télégramme diplomatique déclassifié, Kigali, 14 décembre 1993, Retrait du détachement **Noroît**.

2 - Front Patriotique Rwandais, créé par des rwandais en exil, ce mouvement revendique le retour des exilés, le refus de l'ethnisme et un régime démocratique au Rwanda.

3 - Les FAR mettront en œuvre le génocide des Tutsi, avec l'aide des milices civiles.

4 - Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, décembre 1998.

5 - Note déclassifiée du ministère des Affaires étrangères, 7 octobre 1993, Entretien du Président de la République François Mitterrand avec le Président Juvenal Habyarimana.

6 - L'assassinat de la Première ministre, marquera la prise de pouvoir par les extrémistes hutu début avril 1994 et la mise en œuvre du génocide des Tutsi.

7 - Mgr Kalibushi, évêque de Nyundo (Ouest du Rwanda), s'est inquiété publiquement de ces distributions d'armes à la population; (Communiqué de presse de Mgr Kalibushi, 28 décembre 1993).

8 - Note sur la « *Défense civile* » du Lt-Colonel Anatole Nsengiyumva, 14 décembre 1993.

9 - Lire sur ce sujet, *Une Guerre Noire, enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, G. Periès et D. Servenay, La Découverte, 2007.

10 - 13^{ème} Régiment de dragons parachutistes.

Sur le front judiciaire

Il aura fallu attendre 20 ans pour qu'un premier procès d'une personne accusée de génocide ait lieu sur le sol français. Du 4 février au 28 mars se déroulera, aux assises, le procès de Pascal Simbikangwa, ancien capitaine de l'armée rwandaise, où **Survie**, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, la FIDH, la LDH et la LICRA sont parties civiles.

La France héberge pourtant sur son sol de nombreuses personnes accusées pour leur participation au génocide des Tutsi, certaines depuis 1994. La justice française, et le parquet en particulier, ont brillé par leur lenteur, allant jusqu'à s'opposer à l'instruction de certaines plaintes.

Espérons que ce premier procès, qui n'est pas gagné d'avance, sera l'occasion d'une exposition médiatique conséquente et permettra de faire progresser la justice et la vérité.



Légion d'horreur pour services rendus

Selon le Journal Officiel, la médaille de chevalier de la Légion d'honneur sera prochainement remise à Pierre Péan. En ce début d'année 2014 qui marquera la 20ème commémoration du génocide des Tutsi au Rwanda, cette « distinction » est une véritable insulte du pouvoir français aux victimes du génocide.

Elle sera en effet remise à celui qui n'a eu de cesse de répandre les idées négationnistes de « double génocide », pointant les crimes commis par le FPR de Paul Kagamé afin d'atténuer le génocide bien réel commis contre les Tutsi, de défendre l'action du pouvoir français de l'époque auprès des génocidaires ou de tenter de discréditer les associations comme Survie dans leur combat contre l'impunité des complices français de ce crime.

Dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs*, Péan n'a pas hésité à relayer et reprendre la propagande raciste qui fut à la base de l'idéologie d'extermination, écrivant ainsi que « la culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsi » ou, citant un ancien fonctionnaire colonial belge, « c'est ce qui fait de cette race [les Tutsi] l'une des plus menteuses qui soient sous le soleil ». Il sera relaxé du chef d'accusation de « provocation à la haine raciale » pour ces écrits à la suite d'un procès qui aura vu notamment Hubert Védrine voler à son secours.

Cette décoration a des relents de remerciements pour services rendus à ceux qui cherchent l'impunité.

20ème anniversaire de la mort d'un parrain de la Françafrique

Le 7 décembre dernier, se commémorait les vingt ans de la disparition de Félix Houphouët-Boigny. Cet ami intime de Jacques Foccart avec qui il tira les ficelles de la Françafrique disposa d'une grande aura dans la classe politique française. Retour sur le parcours de celui qu'on surnommait « le sage ».

Il y a vingt ans, la Françafrique perdait l'un de ses piliers en la personne de « Nanan Houphouët ». Né aux alentours de 1900 à N'Gokro et issu d'une lignée royale baoulé, il fut le personnage le plus important pour la France sur le continent noir. Major de l'école de médecine de l'AOF en 1926, il fonda le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) en 1946. « FHB » c'est l'homme qui ne voulait pas entendre parler d'indépendance. Lui, étant favorable à la Communauté Franco-Africaine.

D'ailleurs, il en gardera une certaine rancœur envers De Gaulle. Rancuniers, les ivoiriens peuvent l'être à son égard quand on sait que sa fortune personnelle fut estimée entre 7 et 10 milliards d'euros dans ses dernières années. Et pour cause, à sa mort il laisse son pays avec un endettement record : 240% de sa production annuelle !

Le peu d'argent que possédait son État fut investi dans des projets dont la grandeur était proportionnelle à son ego. Citons la construction de la Basilique de Yamoussoukro qui a été reconnue en 1989 par le livre Guinness des records comme le plus grand édifice religieux chrétien au monde. Le bâtiment a coûté 100 milliards de FCFA¹ (près de 300 millions d'euros) payés entièrement en billets de banque. Un des nombreux « cadeaux » de Foccart, qu'il avait quasi quotidiennement au téléphone.

Avec son ami Jacques, il orchestra avec efficacité et sans états d'âme le soutien des uns et la déstabilisation des autres, fort de moyens humains et financiers considérables. Parmi les plus mémorables, on notera les nombreux complots menés contre Sékou Touré, notamment lors de la tentative d'anéantissement de l'économie guinéenne (avec la complicité du SDECE) en y déversant de faux francs guinéens en guise de punition car Sékou

Touré avait osé quitter le FCFA en mars 1960.

Le tandem Foccart-Houphouët frappa sept ans plus tard au Nigeria, en soutenant le leader sécessionniste biafrais Ojukwu. Durant trente mois, une terrible guerre civile, qui fit de 2 à 3 millions de victimes, fut en partie organisée par cette doublette par le biais de financements servant à l'achat d'armes. En contrepartie, des contrats commerciaux étaient négociés (pétrole, minerais). Signe de son implication : Houphouët fut surnommé « BB » (Big Brother) par les leaders biafrais...

Mais ce n'est pas tout, sa Côte d'Ivoire a été le sanctuaire du NPFL (National Patriotic Front of Liberia) de Charles Taylor durant la guerre du Libéria, c'est là où transitait l'approvisionnement en armes et en munitions. Enfin, il est légitime de s'interroger sur les liens obscurs qu'il noua avec Blaise Compaoré juste avant l'assassinat de Thomas Sankara. Ce même Blaise à qui il maria une femme de son entourage (Chantal Terasson). Houphouët fit preuve d'une loyauté et d'un dévouement sans égal envers la France.

Quant à la Côte d'Ivoire, la situation politique de sa terre natale depuis vingt ans est gangrenée par des luttes de pouvoir mêlant conflits ethniques et ingérence qui amena au pouvoir Alassane Ouattara en 2011. Pendant ce temps là, Laurent Gbagbo croupit à la CPI : la Côte d'Ivoire où comment passer en 40 ans de l'utopique « miracle ivoirien » à la réalité du « mirage ivoirien ».

Kalidou SY

1 - Chiffres tirés de *Jeune Afrique, 50 ans d'histoire africaine et La Françafrique, le plus long scandale de la République*, François-Xavier Verschave

En bref

La voix des armes, le degré zéro de la politique

On peut lire dans le *Courrier international* de ce mois ce commentaire: « Hollande précurseur en Afrique : Le président français invente une nouvelle manière d'intervenir dans des pays étrangers : par une action modérée, reposant sur le droit international et le consentement des Etats concernés ».

En fait de nouveauté c'était déjà la posture de Jules Ferry, sous le patronage duquel Hollande a mis sa présidence. Il s'agissait de « civiliser » les peuples inférieurs. Le traité de Berlin en 1885 fonda l'entreprise en Droit international. Depuis le langage n'a jamais changé. Toutes les guerres coloniales ont été dites de « pacification » jusqu'aux appellations actuelles telle celle de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire en 2002, désignée comme opération de maintien de la paix en accord avec l'ONU. Les interventions prétendument new look de Hollande au Mali et en Centrafrique ne dérogent pas à cette longue tradition. Les nommer « actions modérées » est un étrange euphémisme pour l'usage de la force armée.

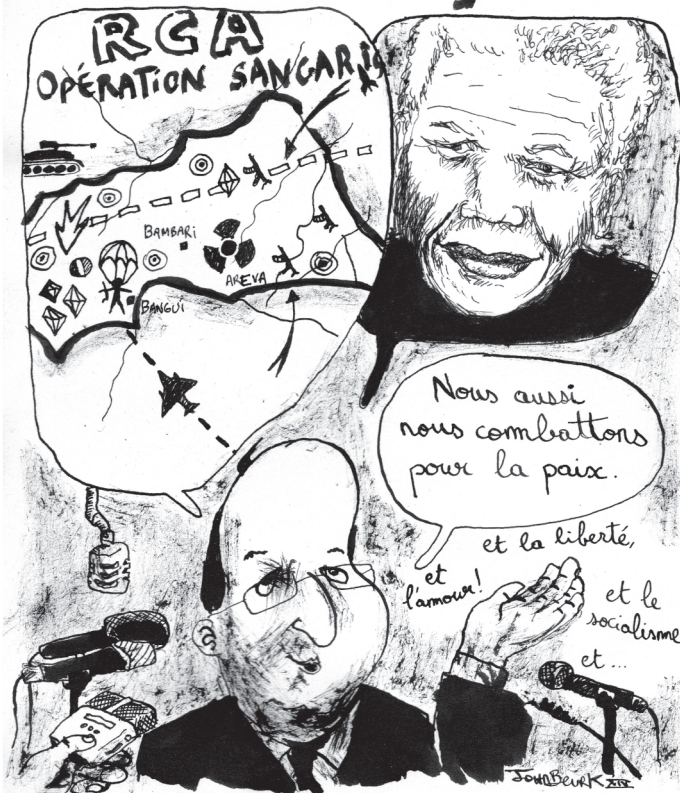
Lorsque le discours humanitaire est pris en défaut il alterne avec celui de « nos intérêts ». La contradiction n'a jamais choqué personne, preuve que tout le monde est persuadé que l'un et l'autre sont interchangeables. Ce discours, volontiers considéré comme réaliste,

manque cependant de précision. De quels intérêts s'agit-il et à qui appartiennent-ils vraiment, en quoi l'armée française doit-elle les défendre ? Ce n'est jamais clairement expliqué.

Sarkozy tenait volontiers ce discours. Hollande utilise l'un et l'autre. Ainsi quand le président Bozizé fut menacé par la rébellion et demanda l'aide de la France fin 2012 Hollande a répondu que « les forces françaises sur place n'étaient là que pour protéger les ressortissants et les intérêts de l'Hexagone ».

La France ayant des ressortissants à peu près dans tous les pays du monde, il faudrait expliquer aussi pourquoi on ne les protège par les armes qu'en certains lieux. Quant aux intérêts, chacun devra s'en faire une idée à son gré. Quelques mois plus tard Hollande décide une intervention armée pour des

MANDELA malgré lui



motifs humanitaires en Centrafrique. Les exactions des rebelles, qui n'étaient pas nouvelles, deviennent tout à coup intolérables. Faut-il comprendre qu'une fois que la rébellion nous a rendu le service de chasser Bozizé, il importe maintenant de la réduire elle-même pour imposer le pouvoir qui nous conviendra ?

Odile Tobner

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement postal (CCP 500.52 K PARIS) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction: Thomas Noirot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, R. De Benito, F. Tarrit, G. Giraud
Ont participé à ce numéro : B. Jaffré, Y. Thomas, K. Sy, M. Bazin, B. Schmid
Illustrations : J. Beurk
Photos : M. Lopes, J. Moisan, Nations Unies sous licence Creative Commons
Association Survie
107, Bd de Magenta
F75010 Paris
Tél. (+33) 1 44 61 03 25 - Fax (+33) 1 44 61 03 20
<http://survie.org>
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : janvier 2014 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincey-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org